



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

Commission régionale de la forêt et du bois

Compte rendu de la réunion du 22 avril 2021

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par Mme Clotilde Eudier, vice-présidente du Conseil régional et M. François Pouilly, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réunie le jeudi 22 avril 2021 à partir de 14h en visioconférence.

M. Pouilly constate que le quorum est atteint avec 31 membres présents ou représentés sur 47 membres.

Étaient présents (avec droit de vote)*

Christian	CABIN	FGA CFDT	*
Eric	CHANU	CRAN	*
Marie-France	CLAVE	BIOMASSE Normandie	*
José	COLLADO	CD 61	*
Jean-Marie	COLLEONY	Collectivités propriétaires de forêts	*
Julien	CORBIERE	Champsecret (URCOFOR)	*
Aymeric	de BEAUVILLÉ	représentant le président du CRPF	*
Jean-François	de CAFFARELLI	représentant le président de FIBOIS	** mandat de M. Joël LEFEBVRE
Jean	de SINÇAY	SFP 27	
François	DENIS	Office français de la biodiversité	*
Bruno	DUMEIGE	DREAL	***
Daniel	DUYCK	SFP 14-50	*
Clotilde	EUDIER	représentant le président du Conseil régional	*
Mathieu	FLEURY	Biocombustibles SAS	*
Pauline	FRANÇOIS	CD 50	
Marc	GALLIEN	représentant la directrice de la DREETS	*
Alice	GARCIA	DRAAF	
Ludovic	HAUCHECORNE	ANEF	*
François	HEUTTE	ALLIANCE Forêts Bois	
Eric	HINCELIN	CRPF	
François	HUREL	CRPF	*
Cyril	LE PICARD	ALLIANCE Forêts Bois	** mandat de M. Marc LEMARCHAND
Xavier	LEFRANÇOIS	Conseil régional	
Samuel	LÉMONNIER	Pépinières LÉMONNIER	*
Pierre	LEREBoullet	SFP 76	*
Gérard	LEVILLAIN	PNR BSN	*
Odile	LOBRÉAUX	DRAAF	
Isabelle	MEUNIER	Région Normandie / DARM	
Anne-Sarah	MOALIC	FIBOIS	
Dominique	MONFILLIATRE	CESER	*
Julia	OUALLET	Région Normandie / DARM	
Isabelle	PORQUET	DRAAF	

François	POUILLY	représentant le préfet	*
François	RIBOULET	GRAPE	** mandat de M. Claude BARBAY
Guillaume	RIELLAND	CRPF (directeur adjoint)	
Jacky	ROGER	FDC 27	*
Geneviève	SANNER	représentant la directrice de la DRAAF	** mandat de M. Paul CHANDELIER
Sylvain	THIBAUT	DDT 61	
Laurent	TIERNY	LINEX PANNEAUX SAS	
Marie	TRAMON	NSF2A	
Nicolas	VISIER	FIBOIS (directeur par interim)	

Étaient excusés :

Sylvain	AILLARD *	SCIC Bois Bocage Energie
Samuel	AUTISSIER	ONF
Claude	BARBAY *	HNNE Horizon Normandie Nature Environnement (a donné mandat)
Paul	CHANDELIER *	CD 14 (a donné mandat)
Jean-François	CHENY	ONF
Antoine	COUKA *	ONF
Laurent	de SUTTER *	LINEX PANNEAUX SAS
Hubert	DEJEAN de la BATIE *	Conseil régional
Laure	FERRIER	URCOFOR
Jean-François	JACQUET	SFP 14-50
Christophe	KÜNKEL *	FIBOIS
Amaury	LATHAM *	CRPF
Joël	LEFEBVRE *	Fédération Nationale du Bois de Normandie (a donné mandat)
Marc	LEMARCHAND *	CCI (a donné mandat)
Régis	LIGONNIERE	CRPF
Nathalie	NAVARRO *	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Philippe	PASQUIER	Région Normandie / DARM
Jean-Louis	ROUSSELIN *	CD 76

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la CRFB du 15 octobre 2020
2. Plan d'actions du Programme régional de la forêt et du bois : retours de la CRFB sur les fiches actions (DRAAF)
3. Point sur l'activité de FIBOIS Normandie (FIBOIS Normandie)
4. Statistiques forestières (enquête annuelle de branche exploitations forestières et scieries) (DRAAF)
5. Aides financières forêt-bois (Région Normandie – DRAAF)
6. Révision de l'arrêté sur les matériels forestiers de reproduction (MFR) (DRAAF)
7. Présentation du Contrat d'Objectifs (COB) de la Région Normandie (Région Normandie)
8. Période 2023-2027 – Réflexions régionales dont celle du Plan Stratégique Régional (Région Normandie)
9. Points divers

Mme Eudler et M. Pouilly ouvrent la séance à 14 heures.

M. Pouilly accueille les nouveaux membres, M. Eric Chanu (CRAN), Mme Marie-France Clave (Biomasse Normandie), M. Julien Corbière (maire de Champsecret), M. Mathieu Fleury (Biocombustibles SAS), M. Samuel Lemonnier (Pépinières LEMONNIER), M. Jean-Louis Rousselin (CD 76 – excusé) ainsi que trois personnes associées, M. Nicolas Visier (directeur par intérim de FIBOIS), Mme Anne-Sarah Moalic (directrice de FIBOIS à partir de mai 2021), M. Guillaume Rielland, directeur adjoint du CRPF.

M. Pouilly rappelle les consignes permettant de fluidifier le fonctionnement d'une réunion en visio afin qu'elle se déroule dans de bonnes conditions (couper le micro hors intervention, se signaler quand on demande la parole etc.)

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la CRFB du 15 octobre 2020

M. Pouilly soumet le compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2020 à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, le compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2020 est approuvé.

2. Plan d'actions du Programme régional de la forêt et du bois : retours de la CRFB sur les fiches actions

Présentation

Mme Sanner rappelle les étapes précédentes :

- après la validation de la CRFB en octobre, le PRFB a été arrêté par le ministre de l'agriculture le 30 décembre 2020 ; il est disponible en ligne sur le site de la DRAAF
- il faut maintenant le mettre en œuvre, et c'est l'objet du plan d'actions ; dans un premier temps, les actions du PRFB ont été priorisées, d'abord par les membres du Copil puis par la CRFB ; les actions reconnues prioritaires ont été retenues pour le plan d'actions 2021-2023
- pour l'ensemble des actions prioritaires, des fiches actions ont été rédigées par les membres du COPIL avec une contribution d'autres acteurs (DREAL, URCOFOR, Biomasse Normandie) ; les fiches actions sont maintenant numérotées dans le corps du PRFB de la même façon que dans le tableau les récapitulant et dans les fiches actions.

A la dernière CRFB, des membres ont demandé à pouvoir contribuer à la relecture de ces fiches actions. Un questionnaire a été mis en place pour recueillir les avis. Deux membres de la CRFB ont contribué à ce retour, ce qui a permis d'enrichir les fiches actions dans les champs « contenu de l'action », « public cible » et « points d'attention » ; il n'y a eu aucune observation sur les champs « livrables attendus » et « indicateurs ».

Aujourd'hui, il faut passer à l'étape suivante et lancer les actions : identifier des pilotes, et rechercher des financements le cas échéant. Le plan de relance peut contribuer à certaines actions du PRFB.

En l'absence de question, M. Pouilly propose de passer au point suivant.

3. Point sur l'activité de FIBOIS Normandie

Présentation par M. de Caffarelli

L'activité de l'interprofession régionale a été réduite depuis fin 2019, du fait du contexte sanitaire mais aussi de difficultés de gouvernance qui ont diminué son efficacité. Des actions ont tout de même été conduites : veille et relais d'informations pendant la crise sanitaire du printemps et contribution à la distribution de masques, appui aux entreprises d'exploitation et de travaux sylvicoles, production d'un film sur l'hygiène et la sécurité des chantiers, poursuite de la prescription bois, préparation du contrat d'objectif et de performance (COB) entre la Région Normandie et avec les partenaires URCOFOR et CRPF pour 2021-2022.

Les actions de communication ont été limitées.

En mai, un conseil d'administration provisoire a été mis en place pour un nouveau départ. L'objectif est de remobiliser les professionnels, avec pour feuille de route le renouvellement de la direction, la reprise en main de l'association et la reconstitution d'une équipe.

En novembre et décembre 2020, deux assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) se sont tenues. Les statuts ont été modifiés ainsi que la composition des collèges. L'interprofession change de nom et devient FIBOIS Normandie comme 12 autres interprofessions régionales qui ont pris cette dénomination commune. Ces changements marquent la volonté de fédérer la filière sous une nouvelle bannière et une organisation remaniée.

La nouvelle équipe composée de 17 membres est répartie en 4 collèges.

M. Visier, délégué général d'Atlanbois a assuré une direction de transition et d'accompagnement, et a apporté son aide à la définition de l'équipe et à son recrutement. Mme Anne-Sarah Moalic sera la nouvelle directrice et prendra son poste le 10 mai 2021.

Quatre groupes de travail ont été mis en place pour une réflexion interne et tracer les axes de travail des années qui viennent ; ils recoupent les axes prioritaires du PRFB.

Il y a un vrai besoin que l'interprofession régionale soit un lieu de dialogue et d'échanges privilégié. Un des enjeux essentiel est la formation de la main d'œuvre, avec une demande importante des entreprises.

La mise en valeur des entreprises et leur accompagnement, la communication sur la gestion durable de la forêt, les échanges avec les propriétaires sylviculteurs, la mise en valeur du bois local et la mise œuvre de la réglementation 2020 dans la construction sont également les priorités dans lesquelles FIBOIS va s'investir.

Ainsi les propositions d'actions des groupes de travail concernent :

- La relance de la commission approvisionnement, sur des bases de travail plus objectives et rigoureuses
- L'accompagnement des entreprises de la filière (actions de formation collective, entreprises d'exploitation forestière et de travaux sylvicoles, prestations payantes en conseil ou accompagnement auprès des entreprises, poursuite de l'animation de « Normandie Bois Bûche »)
- La formation et l'emploi (identification des demandes des entreprises, observatoire des métiers, bourse à l'emploi)
- L'augmentation de la demande en construction bois (observatoire de la construction bois, rassurer les maîtres d'ouvrage, rénovation énergétique, éco-matériaux,...)
- L'information vers les sylviculteurs (aider à mobiliser les aides grâce à un guichet unique, être force de propositions auprès des financeurs)
- La mise en valeur des entreprises (visibilité, attractivité des métiers, formation, communication)
- La promotion du bois local et de la production locale (utilisation du chêne local, savoir-faire et produits transformés en Normandie)

Certaines actions sont déjà engagées, notamment pour la mise en œuvre du COB 2021-2022 avec les partenaires CRPF et URCOFOR. Des travaux préparatoires à la mise en place d'un observatoire de la filière et l'animation de la commission approvisionnement, financés par le dispositif ADEVBOIS de la DRAAF (crédits du MAA) ont été réalisés en début d'année. Les réflexions sur l'emploi, la formation et les métiers sont poursuivies, étant un enjeu prioritaire de FIBOIS Normandie. En matière de prescription bois, le suivi du projet de Campus CLIN du lycée de Bourg Achard, initié par le Conseil régional, se poursuit.

FIBOIS Normandie s'inscrit résolument dans l'action avec une nouvelle organisation. M. de Caffarelli remercie les financeurs et les partenaires avec qui des actions sont en cours et qui ont apporté leur appui. Il signale également que les difficultés ont eu un impact sur la situation financière de l'association ; les membres du conseil d'administration ont voté en assemblée générale du 13 avril une augmentation des cotisations d'adhésion.

M. Pouilly salue l'évolution de l'interprofession régionale, en lui souhaitant un franc succès puis passe la parole à M. Gallien.

Présentation du film vidéo sur la réduction des risques en forêt

M. Gallien présente le film réalisé sur la santé sécurité des chantiers forestiers. Il explique que ce travail de prévention commencé en 2013 sur la santé sécurité au travail est une belle aventure collective, comme en témoigne tous les logos des structures impliquées indiqués en fin de vidéo. Cela a permis aux partenaires de se connaître et de produire de la documentation et des savoirs.

Très récemment, deux accidents graves se sont produits, dont un mortel, ce qui est toujours très dur pour la profession. Il déplore le nombre de cas d'accidents ou d'incidents qui ont été remontés.

La formation est indispensable et peut parfois sauver des vies ; elle permet d'avoir des entreprises solides, une filière solide, tenant compte des êtres humains.

Il est nécessaire de mobiliser toutes les énergies sur ce sujet, pour prévenir les situations à risque.

Les bonnes volontés sont les bienvenues, et M. Gallien souhaite la poursuite du partenariat avec FIBOIS Normandie.

Débats

M. de Caffarelli remercie M. Gallien pour ses propos. Cette action collective est une illustration des actions menées avec FIBOIS, qu'il est très important de poursuivre.

M. Lepicard demande quels sont les media de diffusion de ce film.

M Gallien répond qu'il peut être mis en ligne sur les sites internet des structures qui le souhaitent et qu'une version courte a été produite pour les réseaux sociaux. Il peut également être utilisé par l'enseignement forestier, lors des échanges avec les professionnels par exemple (rencontres avec les maîtres de stage...).

M. Visier précise que cette vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux de FIBOIS Normandie : LinkedIn – Facebook – Tweeter.

4. Statistiques forestières

Présentation par M. Paillette (Service régional de l'information et de la statistique et économique de la DRAAF)

L'enquête annuelle de branche auprès des entreprises d'exploitation forestière et des scieries est pilotée par le bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Elle est réalisée chaque année, de façon exhaustive, pour recueillir les données sur les volumes de bois récoltés, les volumes et facturations de sciages et produits connexes, les volumes et facturations de bois transformés.

En Normandie, ont répondu pour l'année 2019 :

- 118 exploitations forestières sans scierie
- 27 scieries
- 26 exploitations forestières avec scieries

Concernant la récolte, les chiffres montrent entre 2005 et 2019 un recul de 8 %. Le bois d'œuvre reste majoritaire, même si la courbe diminue légèrement au cours des années. Le bois énergie est au-dessus du bois d'industrie en 2011, année qui correspond à l'arrêt de la production de papier à partir de bois frais par l'usine d'Alicel (M-Real à Alizay dans le département de l'Eure).

Pour les sciages, la production a chuté de 34 % entre 2005 et 2019. Les sciages de conifères sont majoritaires avec 58 % du volume total. L'année 2019 voit une chute des volumes sciés en conifères qui s'explique pour partie par l'incendie de la scierie Lafontaine à Dompierre dans l'Orne, en juillet 2019.

Des publications sont disponibles pour retrouver ces chiffres et des éléments plus détaillés :

- Agreste Chiffres & Données – Novembre 2020 – Récolte de bois et production de sciages en 2019 (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/accueil/>)
- Agreste Essentiel – Normandie – Novembre 2020 – Fiche filière Forêt-Bois (<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/CARTES-ET-DONNEES>)

Débats

M. Heutte s'étonne de la baisse des sciages en Normandie, car il pense que la récolte, elle, est plutôt en augmentation. Il demande si c'est lié aux flux de bois vers des régions limitrophes.

M. Paillette répond qu'il ne peut pas répondre immédiatement ; toutefois, comme l'enquête est exhaustive et se fait sur l'ensemble de la France auprès de toutes les entreprises concernées, la question pourra être expertisée. Il en prend donc note.

Mme Lobréaux précise que ces données ont été exploitées lors des travaux d'élaboration du PRFB et ont fait l'objet d'une annexe spécifique (annexe 2c), disponible sur le site internet de la DRAAF dans la rubrique PRFB. Elle ajoute qu'une présentation plus détaillée pourra être faite lors d'une prochaine réunion de la commission approvisionnement, comme évoqué précédemment par M. de Caffarelli. Ces données seront intégrées aux travaux préparatoires de construction de l'observatoire de la filière.

M. de Caffarelli confirme que toute cette matière sera utilisée pour la mise en place de l'observatoire et pour les travaux de la commission approvisionnement. Le questionnement de M. Heutte est un sujet important qui pourra y être abordé.

5. Aides financières forêt-bois

Présentation du bilan des mesures Feader

Mme Ouallet présente les résultats de consommation des enveloppes Feader pour la période 2014-2020 des dispositifs desserte, mécanisation et reboisement. Les taux d'avancement de la programmation par rapport à la maquette sont satisfaisants, avec sur certaines lignes une légère sur consommation puisque les taux dépassent 100 %. Elle précise que pour le reboisement, la maquette a été révisée à la baisse par deux fois pour tenir compte du faible niveau de consommation. Le montant n'est pas limitatif et permet de répondre aux demandes. En matière de desserte, le dispositif fonctionne bien. Il a permis la programmation de 266 infrastructures de desserte. Seulement deux dossiers ont été déposés par des collectivités. Pour le reboisement, 1 600 ha ont été programmés en plantation sur la période 2015-2020, ce qui représente une surface notable mais faible au regard des 80 000 ha identifiés de peuplements en impasse sylvicole sur le territoire normand. Aucun dossier présenté ne prévoit de travaux en faveur de la biodiversité. Un seul dossier a été déposé pour une forêt de collectivité.

Pour la période de transition 2021-2022, un travail de modification des cahiers des charges a été réalisé mais il n'a pas forcément abouti à de la simplification. Il en sera tenu compte pour la prochaine programmation.

Les enveloppes de crédits Feader ont été ré-abondées pour la période de deux ans de transition (2021-2022), ce qui laisse de bonnes perspectives pour le dépôt de dossiers.

Mme Ouallet remercie les services instructeurs de l'État en charge des dossiers, sachant que ces derniers vont avoir à gérer également le plan de relance cette année.

Les appels à projets n° 2 de 2021 vont être lancés le 3 mai prochain jusqu'au 6 septembre. Des webinaires à destination des bénéficiaires finaux, et pas uniquement des gestionnaires, sont déjà programmés : le lundi 7 juin pour les mesures forêt (desserte et reboisement), le mardi 8 juin sur l'agroforesterie et le mercredi 9 juin pour la mécanisation et la scierie, de 17h à 18h30.

Débats

M. Riboullet indique qu'il lui semble évident qu'il n'y aurait pas de travaux en faveur de la biodiversité, malgré leur importance. Il propose d'instaurer une conditionnalité des aides publiques sur ce point, ce qui permettrait d'obliger à un petit effort sur l'aspect biodiversité. Il note l'existence de projets avec l'ONF, mais il y a très peu de financements, aussi il espère une amélioration de cette situation.

Présentation des mesures forestières du plan de relance

Mme Lobréaux présente les mesures du plan de relance en faveur de la filière bois, d'un montant total de 200 millions d'euros. Plusieurs dispositifs ambitieux ont été mis en place pour le renouvellement forestier

(150 M€), l'acquisition d'une couverture de données LIDAR (22 M€), le soutien à l'industrie de transformation du bois (20 M€) et le soutien à la filière graines et plants (5,5 M€).

Elle rappelle également l'existence d'un dispositif en faveur de l'arbre hors forêt « Plantons des haies ! » (50 M€).

- La mesure 19 « renouvellement forestier » a fait l'objet d'un AMI national dont les résultats ont été publiés le 01/02/21. Les lauréats, 35 structures au niveau national, se sont engagés dans le regroupement et la présentation de dossiers, à présenter d'ici fin 2021. Il n'y a pas eu de dossier en Normandie, mais 8 lauréats (ayant leur siège social hors région) ont déclaré des surfaces sur le territoire normand.

L'arrêté du 12/02/21 a lancé le dispositif en fixant les modalités de dépôt des demandes et les conditions d'accès. Les dossiers sont déposés au fil de l'eau, via une plateforme dématérialisée (CARTOGIP), et instruits par le niveau départemental.

Les aides peuvent être octroyées à 3 types de peuplements à renouveler : les peuplements sinistrés, les peuplements vulnérables aux effets du changement climatique, les peuplements pauvres. Les opérations finançables sont de 4 types : la plantation en plein, la transformation par enrichissement, les travaux sylvicoles favorisant des essences objectifs, la régénération naturelle.

Une réunion de présentation a été organisée le 18 février 2021 pour informer les gestionnaires et représentants des propriétaires forestiers.

À ce jour, quelques dossiers ont été déposés, essentiellement en Seine-Maritime. Pour information, on compte au niveau national, 173 dossiers pour une surface d'un peu moins de 1 200 ha et 4,8 M€ d'aides.

- La mesure 20 « Soutien à l'aval de la filière bois » comprend deux volets.

Le premier participe à la constitution du Fonds Bois III géré par la Banque Publique d'Investissement (BPI France), visant à investir en fonds propres dans les entreprises de la filière.

Le deuxième volet a fait l'objet d'un appel à projets (AAP) « France Relance Bois » pour des aides à l'investissement dans les entreprises de première et seconde transformation du bois. L'AAP est clos depuis le 16 mars 2021. Cet AAP national a reçu un franc succès, bien au-delà de l'enveloppe disponible ; une sélection importante sera opérée. La Normandie se situe au 5^e rang des régions en nombre de dossiers déposés : 12 dossiers, pour 14 M€ d'investissements et 2,9 M€ d'aides. Les résultats de l'AAP ne sont pas encore publiés.

- La mesure 21 « Aides à la filière graines et plants » est organisée également en 2 volets. Une première enveloppe est dédiée à l'installation de nouveaux vergers à graines forestières de l'État avec le partenaire ONF. La seconde partie a fait l'objet d'un appel à candidature pour des aides aux pépinières et aux entreprises de travaux sylvicoles ; il s'est clos le 01/03/2021. Un communiqué de presse en date du 16/04/21 a désigné les lauréats. En Normandie, 2 pépiniéristes et 5 entreprises de travaux sylvicoles ont été retenus pour respectivement 238 000 € et 136 000 € d'aides.

Débats

M. Hauchecorne demande s'il faut un arrêté préfectoral pour les peuplements sinistrés par les scolytes.

Mme Lobréaux répond que pour ces peuplements, il existe deux situations :

- les peuplements d'épicéas scolytés situés dans des communes disposant d'un arrêté préfectoral de lutte obligatoire ; la Normandie n'est pas concernée
- les peuplements, quelle que soit l'essence, atteints par un phénomène entraînant une mortalité supérieure à 20 % ; il peut y avoir des cas en Normandie

M. Heutte demande si des dossiers ont déjà été déposés à titre individuel. Il précise que des demandes vont être prochainement transmises par sa structure. C'est une nouvelle façon de déposer les demandes qu'il faut s'approprier.

Mme Lobréaux répond qu'il y a déjà des dossiers individuels et aussi des dossiers déposés par des lauréats de l'AMI. Le dépôt va s'accélérer dans les prochaines semaines car dans un premier temps, il faut monter les dossiers avec les propriétaires, se saisir des outils et renseigner les documents à produire.

M. Lepicard souhaite des informations sur la gestion du dispositif au cours des mois à venir.

Mme Lobréaux précise que l'enveloppe dédiée sera suivie au plan national. Les lauréats de l'AMI renouvellement ont des engagements sur des montants de dossiers présentés en juin, septembre et décembre 2021. À chaque échéance, en fonction des résultats de chaque organisme, une révision des montants qui lui sont réservés pourra être effectuée. Le principe général est le dépôt au fil de l'eau et un suivi sur la base du premier déposé (dossier complet), premier servi, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

M. Colléony demande s'il est possible de cumuler avec les aides Feader.

Mme Lobréaux répond que les cofinancements européens ne sont pas autorisés dans le cadre de ce dispositif, comme mentionné dans l'arrêté du 12/01/21. Elle ajoute, en réponse à la question de M. de Beauvillé sur l'existence d'une surface minimale des demandes, qu'il n'y a pas de seuil de surface fixé mais un minimum de montant d'aide de 3 000 €, ce qui indirectement impacte la surface minimale de chantier.

Mme Ouallet précise que ces dispositifs ne font pas doublon avec les aides Feader, hormis le reboisement des peuplements pauvres. Elle alerte sur l'abandon constaté de 3 dossiers Feader et le risque de transfert sur le plan de relance.

Présentation du dispositif 16.2 « Coopération - Innovation »

Mme Ouallet rappelle l'existence du dispositif 16.2 « Coopération - Innovation » des PDR normands, qui vise à soutenir des projets collectifs innovants. Des évolutions ont été apportées aux conditions d'accès pour la période 2021-2022 avec un déplafonnement jusqu'à 280 000 € pour en faciliter l'accès. Les dates des prochains appels à projet sont rappelées. Tous les documents relatifs au dispositif sont accessibles avec le lien : <https://aides.normandie.fr/mise-en-oeuvre-et-developpement-de-cooperations>

Un webinaire est organisé le 18 mai prochain à 17h00 pour apporter des informations plus précises sur les modalités de cette aide. Mme Maubert du service agriculture de la Région se tient à disposition pour accompagner les demandeurs pour le dépôt de leur dossier.

6. Révision de l'arrêté sur les matériels forestiers de reproduction

Présentation

Il s'agit de l'arrêté préfectoral portant fixation des listes d'espèces et des matériels forestiers de reproduction (MFR) éligibles aux aides de l'État sous forme de subventions ou d'aides fiscales pour le boisement et le reboisement et les boisements compensateurs après défrichement.

Mme Porquet présente le contexte de cette révision soumise à l'avis de la commission régionale.

L'objectif est d'encadrer les conditions de plantation en vue de leur réussite en :

- Choissant les espèces et les origines adaptées aux conditions de sols et de climat actuel et futur
- Encadrant les critères techniques de qualité des plants (normes dimensionnelles)
- Déterminant des densités minimales pour les plantations en plein
- Permettant le soutien de dispositifs expérimentaux

Cette révision s'appliquera notamment aux dossiers de reboisement du plan de relance, elle est prévue par une instruction technique ministérielle du 27 octobre 2020.

Les adaptations régionales ont fait l'objet d'une consultation et réunion de travail technique le 24 mars 2021.

Une note de présentation, le compte-rendu de la réunion technique ainsi que le projet d'arrêté ont été transmis à tous les membres.

Débats

M. Corbière demande si les dispositifs expérimentaux sont ciblés sur certaines pathologies, ou d'autres objectifs.

Mme Porquet répond que les dispositifs expérimentaux permettent de déroger aux règles de l'arrêté (annexes). Un propriétaire qui souhaite expérimenter une essence ou une provenance qui ne figure pas dans

l'arrêté pourra voir son projet bénéficier d'une aide dans la mesure où il s'inscrit dans un dispositif expérimental avec un suivi par un organisme de recherche. Les résultats des dispositifs expérimentaux pourront être partagés au niveau de la filière.

M. Heutte indique que certaines évolutions prévues au niveau national, et demandées en groupe de travail, n'ont pas été reprises dans le projet d'arrêté de Normandie.

Mme Porquet reprend les éléments de la note de présentation (texte en italique)

Annexe 1 et 3 – Essences et provenances

- *Admettre le chêne pubescent et le tilleul à petites feuilles dans les essences « objectif »*
- *Ajouter le pin à l'encens en essence « objectif » dans la partie ouest, côtière de la Normandie.*

M. Riboullet ne connaît pas le pin à l'encens et demande quel est l'intérêt de cette essence.

Mme Porquet répond qu'il s'agit d'une essence américaine introduite dans le sud-ouest de la France en alternative au pin maritime. Il présente une bonne qualité de bois, une bonne croissance et rectitude. Il a été planté dans les reboisements suite à la tempête Klaus. Il est proposé conformément aux conseils d'utilisation actualisés en octobre 2020.

M. Heutte ajoute que le pin à l'encens est la 5^e essence de reboisement en France, et qu'avec le réchauffement climatique, il peut être intéressant de l'installer un peu plus au nord. Il est peu planté en Normandie mais peut permettre de diversifier les essences plantées.

M. Lepicard témoigne de la plantation de 300 pins à l'encens dans une propriété dans la Manche, qui pour l'instant poussent vite et sont très beaux.

M. Riboullet souligne que l'essence est adaptée aux landes, et demande quel type de sol serait susceptible de lui convenir en Normandie ; il s'inquiète d'éventuels boisements de landes.

Mme Porquet précise qu'il ne s'agit pas de transformer des landes en boisement mais d'utiliser cette essence en forêt.

Annexe 2 – Densités minimales à la plantation en plein

La densité minimale à la plantation ne change pas, La densité minimale à 5 ans se calcule à compter du paiement final de l'aide. À ce stade, dans le cas des « autres feuillus » les tiges d'essence « objectif » issues du recru peuvent être comptabilisées.

En cas de mélanges de plusieurs essences « objectif », dès lors que le projet présente des chênes sessiles, pédonculés, pubescents, des hêtres ou des résineux, c'est la densité minimale pour ces essences qui s'applique.

À la demande de précision de M. Heutte, Mme Porquet explique que pour la densité minimale en chênes sessiles, pédonculés, pubescents, hêtre, résineux, on peut mélanger les essences « objectif » de manière à atteindre 1 200 tiges/ha minimum.

Annexe 4 – Normes dimensionnelles

En résineux, le volume minimal des godets ou mottes de 400 cm³ passe à 350 cm³. Pour les pins, le volume minimal 100 cm³ est ajouté.

En feuillus, l'ajout du volume minimal des godets ou mottes de 200 cm³ a été demandé par le groupe de travail. Des discussions ont porté sur la non-adaptation de cette technique à certaines essences. En l'absence de recul technique, cette possibilité n'a pas été retenue.

M. Heutte, Mme Tramon et M. Lepicard demandent la possibilité d'utiliser les godets ou mottes de 200 cm³ pour les essences feuillues, comme cela est proposé dans l'instruction technique nationale.

M. Lemonnier s'interroge sur les raisons conduisant à ne pas suivre l'instruction technique.

M. Pouilly rappelle qu'il s'agit de valeurs minimales, que cela n'empêche pas le propriétaire de choisir des dimensions plus grandes.

Mme Sanner demande si les professionnels souhaitent que les plants en godet de 200 soient retenus pour toutes les essences concernées, s'il y a des risques particuliers dans l'utilisation ce type de plants, et le cas échéant, qui prend le risque.

M. Heutte souligne que s'il y a un risque, il est accepté au niveau national, et se demande pourquoi il ne l'est pas en Normandie. Il précise que le risque est géré par le gestionnaire et le pépiniériste puisque le taux de reprise est contractuellement de 80 %.

Mme Sanner demande s'il faut examiner la question essence par essence : par exemple, en réunion technique, il avait été dit que la pratique ne serait probablement pas adaptée au châtaignier.

M. Heutte demande une cohérence avec l'arrêté national ; il indique que c'est important pour le chêne et l'acacia, et moins urgent sur le châtaignier.

Mme Tramon indique que sa lecture est conforme à celle de M. Heutte.

M. Duyck ajoute que les propriétaires forestiers ont des méthodes de préparation du terrain pour la plantation de plus en plus soignées depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en forêt. Il précise que les plants de petite taille exploitent plus facilement le terrain. Il estime que si cela est possible en résineux, cela doit pouvoir s'étendre aux feuillus ; même si ce n'est pas forcément adapté à toutes les essences, c'est une évidence pour le chêne.

M. Lepicard propose que la dimension « godet de 200 » soit retenue pour toutes les essences feuillues indiquées au national.

M. Duyck approuve, en soulignant le fait que le risque est pris par le propriétaire, le gestionnaire et le pépiniériste.

M. Pouilly propose d'intégrer dans l'arrêté les plants en godets ou mottes de 200 cm³ pour les feuillus, conformément à l'instruction nationale. Il souligne qu'il sera particulièrement intéressant d'avoir un retour sur les résultats de ces plantations.

Vote

M. Pouilly soumet au vote le projet d'arrêté présenté, avec l'ajout des godets ou mottes de 200 cm³ pour les feuillus, tel que c'est prévu dans l'instruction nationale.

Les résultats sont : 2 voix contre ; 0 abstention ; 29 voix pour.

L'avis de la CRFB est favorable.

7. Présentation du contrat d'objectif (COB) de la Région Normandie

Présentation

Le contrat précédent de trois ans (2018-2020) a été signé en mars 2018 entre la Région Normandie et ProfessionsBois (chef de filât), le CRPF et l'URCOFOR. Ce contrat engageait 1,118 M€ ramené par avenant à 1,115 M€ correspondant à 9 actions. Comme développé par M. de Caffarelli au point 1, les difficultés de l'interprofession ont impacté les résultats, ainsi que la crise sanitaire. Pour 2021 et 2022, un nouveau contrat a été établi renouvelant la confiance de la Région à hauteur des moyens des années précédentes à ces trois partenaires et aux actions proposées. Il est de 743 K€ soit un montant annuel renouvelé de 372,6 K€.

La répartition entre les acteurs a été revue, avec une hausse pour l'URCOFOR et le CRPF. Ce COB forêt a des points communs avec les COB agricoles. La durée de 2 ans est calée sur la programmation des fonds européens. Les bénéficiaires finaux regrettent de ne pas connaître les actions de ce contrat. L'articulation des actions et des moyens avec d'autres financeurs potentiels est à travailler de manière à optimiser les efforts financiers envers la filière.

En l'absence de question, M. Pouilly propose de passer au sujet suivant.

8. Période 2023 – 2027 Réflexions régionales dont celles du Plan Stratégique Régional

Présentation par Mme Meunier (Région Normandie)

Mme Meunier présente le calendrier puis les orientations. Au niveau national, le futur programme sera bien mis en œuvre à compter du premier janvier 2023. Une concertation a eu lieu en janvier puis chaque Région identifie ses besoins dans un cadre d'intervention commun. À ce stade, il n'y a pas encore de détails sur les modalités pour la Normandie. Une prochaine étape au MAA concerne le dimensionnement des enveloppes et les choix de répartition au sein du deuxième pilier. Les indicateurs financiers seront actualisés en fonction. Une version 1 est attendue en septembre 2021.

En Normandie, sur les 5 fiches d'intervention concernant la forêt, communes à toutes les régions, 3 seraient retenues (sous réserve d'enveloppes suffisantes) :

- Desserte
- Soutien aux entreprises rurales, entreprises de travaux et scieries
- Renouvellement des peuplements

Les deux fiches pour le moment non retenues concernent les investissements non productifs pour notamment les peuplements sinistrés et les risques d'incendies de forêt.

Il est proposé de :

- Rester en subvention
- Pour les entreprises rurales, d'ouvrir aux scieries selon des modalités à identifier régionalement
- Avoir une approche globale (et un unique taux d'aide publique) pour les investissements à l'échelle de la propriété forestière (desserte, reboisement)
- Valoriser l'utilisation du mécénat privé
- Construire des critères d'éligibilité avec un vrai effet levier vers l'intégration des effets du changement climatique (résultats GIEC) et de la protection de la biodiversité et de l'environnement sur les investissements « desserte » et « renouvellement des peuplements »
- Utiliser des coûts simplifiés (dont barèmes) à anticiper sur les prochains mois
- Requestionner les aides à la protection contre le gibier pour éviter les écueils constatés : location de chasse et demande d'aide publique
- Maintenir la non-éligibilité des forêts domaniales aux aides

Débats

M. Lepicard demande s'il est prévu de travailler sur l'acceptabilité sociétale de la gestion durable des forêts.

Mme Meunier répond qu'il faut garder ce sujet en tête et voir comment on peut le décliner à l'échelle régionale.

M. de Caffarelli souligne l'importance de l'approche « entreprises rurales » et indique que FIBOIS Normandie pourra participer aux réflexions.

Mme Eudier précise que le développement économique est une compétence de la Région et qu'elle a bien perçu le besoin de soutien des scieries.

M. Heutte confirme que le rôle de FIBOIS sur la communication est important.

M. Cabin alerte sur les exportations de bois qui privent les scieries de matière première, et dégradent la situation de l'emploi.

Mme Ouallet souligne le besoin d'une filière forte, avec la restructuration de FIBOIS, qui pourra reconnecter la ressource avec les entreprises et permettre une mise en valeur locale des bois. Elle ajoute qu'elle attend des retours des acteurs de la filière sur le sujet de la conditionnalité des aides.

M. de Caffarelli explique que cela nécessite une approche fine, en distinguant les causes structurelles des causes conjoncturelles, et précise qu'un travail sera conduit au sein de la commission approvisionnement.

M Duyck constate qu'il ne suffit pas de cumuler les hectares reboisés, mais qu'il convient également de travailler sur la qualité des bois. Il serait donc utile d'encourager la taille de formation en feuillus, comme l'élagage en résineux. Il regrette que dans cette approche globale, la qualité ne soit pas prise en compte.

Mme Meunier répond que toutes les propositions doivent être remontées.

M. Cabin confirme les propos précédents. En tant qu'ancien bûcheron, il constate un certain laisser-aller dans l'entretien des bois, qui entraîne une matière première de moindre qualité. Pour les ouvriers sylviculteurs les travaux d'élagage ou de taille sont difficiles, et il faudrait des aides à l'emploi, une priorité à l'accès aux aides à ceux qui embauchent.

Mme Meunier demande s'il s'agit d'embauche ou de travaux réalisés par des prestataires.

M Duyck répond qu'il s'agit en général de prestataires.

Mme Ouallet répond que les investissements conduisant à des embauches permettent actuellement la bonification du taux d'aide, mais que ce n'est pas un critère de sélection. Pour les investissements matériels de 2015 – 2020, il y a eu 24 embauches, soit une embauche pour la moitié des dossiers.

M. Lereboullet explique qu'au-delà des travaux de renouvellement de la forêt qui peuvent concerner environ 10 % de la surface, et qui s'étalent dans le temps, d'autres travaux sylvicoles sont nécessaires. Il y a un manque de personnel qualifié pour réaliser tous ces travaux que le propriétaire ne peut pas assumer seul. On manque de professionnels de la sylviculture.

M. Fleury confirme ce constat. Il témoigne de sa difficulté à recruter un chauffeur de porteur forestier. Dans ces conditions, la mobilisation supplémentaire de bois, notamment pour l'énergie, est freinée. Il alerte également sur les attaques médiatiques concernant les coupes. L'ensemble de la filière a besoin de communiquer sur la gestion durable et les coupes pour ne pas voir les citoyens entreprendre des actions de blocage des chantiers. Il faut faire quelque chose rapidement et collectivement.

Mme Meunier rappelle que concernant l'emploi et la formation, la Région peut mettre en place des formations spécifiques comme elle l'a fait pour la filière lin. Les besoins individuels doivent être regroupés et présentés par une structure, telle que FIBOIS.

M. Gallien confirme qu'il existe dans la région de très bonnes formations initiales. Il souligne l'importance de la formation continue pour s'adapter au fil de l'eau car la forêt change et les techniques également ; elle contribue à la prévention des accidents au travail. Il rappelle l'importance du travail collectif pour avancer sur ce sujet, et indique que la DREETS sera là pour accompagner les travaux.

M. Duyck insiste sur le sujet crucial de l'acceptation des coupes ; couper un arbre est devenu un crime pour certains ; il donne l'exemple d'une coupe rase de frênes dépérissants, contre laquelle des promeneurs se sont insurgés et sont allés se plaindre en mairie.

M. Cabin approuve les propos de M. Gallien sur la formation initiale. Il complète par la difficulté d'attirer les jeunes vers ces métiers : peu de monde s'y inscrit ; ce sont des métiers durs.

M. Lepicard estime que la promotion des métiers du bois est une mission de FIBOIS. L'acceptabilité des coupes est un sujet qui se pose dans toutes les interprofessions FIBOIS. Il est possible de contacter Île-de-France et Nouvelle Aquitaine qui ont développé des initiatives intéressantes.

M. Gallien suggère de ne pas recréer de structures de formation, mais de permettre, après la formation initiale, de retourner en formation régulièrement. Il faut que les entreprises puissent permettre à leurs salariés de le faire.

Madame Ouallet signale une aide pour passer le permis de conduire.

M. Pouilly explique que dans le plan de relance, il existe un volet communication sur les métiers au sens large, agricoles et forestiers.

Mme Sanner précise que le sujet de l'attractivité des métiers a été évoqué dans ce cadre.

9. Points divers

Mme Eudier souligne la qualité des échanges. Elle constate qu'il reste encore beaucoup à faire, et indique que la Région sera aux côtés de la filière. Elle souligne l'importance des grands sujets de communication.

Elle conseille de ne pas hésiter à revenir vers la Région pour que la prochaine programmation soit au plus proche des besoins.

Mme Eudier et M. Pouilly remercient l'ensemble des participants pour leur attention et leurs contributions dans ce format un peu particulier de visio-conférence.

La prochaine CRFB n'est pas encore programmée, elle sera organisée en fonction des besoins, en fin d'année probablement.

La séance est levée à 17 h.

Le directeur régional adjoint de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Normandie



François POUILLY

La vice-présidente de la Région Normandie



Clotilde EUDIER